

**NIDIL CGIL et INCA:**  
**CONTACTEZ IMMÉDIATEMENT**

- 1 Rendez-vous immédiatement aux urgences et précisez qu'il s'agit d'un accident du travail.
- 2 Faites-vous délivrer le certificat médical envoyé à l'INAIL avec le certificat, adressez-vous au bureau Nidil ou INCA.
- 3 Avec le certificat, adressez-vous le plus proche au bureau Nidil ou INCA.
- 4 Déclarez l'accident à la plateforme en indiquant le code du certificat.

## QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?

**IMPORANT:** Pour être protégé, vous devez déclarer votre accident !

**Si vous êtes blessé en travaillant ou en allant au travail, vous avez droit à:**

- Une indemnité économique pour les jours d'arrêt
- Une indemnité économiqe pour les jours d'arrêt
- Une indemnisation en cas de dommages permanents
- Des soins médicaux gratuits
- La reconnaissance professionnelle des malades professionnelles
- Même les livreurs à vélo en statut indépendant ou avec des contrats de collaboration sont couverts par l'assurance INAIL.

## NIDIL ET INCA VOUS PROTÉGENT EN CAS D'ACCIDENT



## VOUS N'ÊTES PAS SEUL!

Nidil CGIL et le Patronat INCA vous aident à obtenir les protections qui vous reviennent, gratuitement.

Trouvez le bureau le plus proche et contactez-nous dès maintenant!

[rider@nidil.cgil.it](mailto:rider@nidil.cgil.it)



Bureaux Nidil CGIL



Bureaux du Patronat INCA



Accidents et maladies professionnelles:  
ne sous-estimez pas les risques!

Être rider signifie se déplacer rapidement en ville, mais cela comporte de vrais dangers : accidents, chutes, agressions et maladies professionnelles.

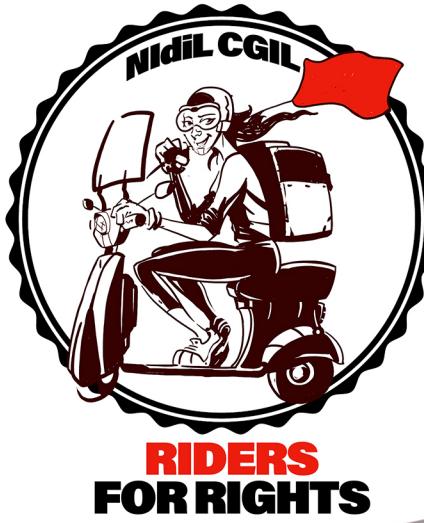


## PROTÉGEZ-VOUS: LA SÉCURITÉ AVANT TOUT!

Les plateformes doivent vous fournir des **ÉPI** (Équipements de Protection Individuelle), utilisez-les toujours:

- **CASQUE**  
Protège contre les blessures graves
- **GILET RÉFLÉCHISSANT**  
Vous rend visible la nuit
- **LUMIÈRES AVANT/ARRIÈRE**  
Obligatoires pour la sécurité routière
- **SONNETTE ET CATADIOPTRES**  
Indispensables pour être remarqué

**Sans ÉPI fournis, ayez toujours les vôtres:  
roulez en sécurité!**



**TRAVAILLEZ EN  
SÉCURITÉ,  
PROTÉGEZ-VOUS  
ET DÉFENDEZ  
VOS DROITS!**

## RESPECTEZ LE CODE DE LA ROUTE: PROTÉGEZ VOTRE VIE ET VOTRE PORTEFEUILLE!

**Vélo non homologué ou modifié**

👉 Amende jusqu'à 3.382 €

**Griller un feu rouge**

👉 Amende jusqu'à 800 €  
et risque d'accident

**Lumières toujours allumées**

👉 Obligation même de jour  
en cas de faible visibilité

**Ne pas circuler sur les voies de bus**

👉 Dangereux et interdit

**Ne pas rouler à contresens**

👉 Evitez les collisions et les amendes

**RESPECTEZ LES RÈGLES,  
PROTÉGEZ-VOUS  
ET VOS REVENUS!**

## ENTRETIEN DU VÉLO:

**UN PETIT GESTE  
POUR UNE GRANDE  
SECURITÉ**

**Vérifiez les freins, la  
chaîne, les pneus et la  
batterie (si e-bike)**

**Effectuez des contrôles  
réguliers pour réduire le  
risque d'accidents**